



Syndicat CGT du Conseil départemental du Gard

265, impasse des poulines - 30000 Nîmes

Tel : 04 66 76 95 70 ou 71 06 07 99 36 85

Email : cgt@gard.fr

Site : www.cd30.reference-syndicale.fr

Facebook : [cgt.cdguard](https://www.facebook.com/cgt.cdguard)

Compte-rendu du FSC du 13 décembre 2024

En présence du nouveau médecin professionnel : M. Joël DEFOSSE

Et du nouveau chargé de mission ACFI (Agent chargé de la fonction d'inspection) : M. Pascal LACOMBE-LESEMNE

Prise de parole préliminaire des élus de la CGT

Nous demandons à prendre la parole en préambule pour donner suite au mail de Mme PAPAIS pour une durée de 10 minutes accepté par le Président de l'instance :

« Mme Papais dans votre mail, vous dites que nous, CGT, avons choisi de communiquer par voie de presse. C'est faux, c'est vous qui nous avez poussé à contacter la presse face à une administration sourde. Vous dites également qu'aucun élément concret n'a été mis en évidence à ce jour, pourtant, après invitation de M. Serre, Président de l'instance du 8 octobre, nous avons accompagné 3 agents en souffrance dans son bureau. Vous dites également que nos conclusions sont hâtives alors que ça fait des semaines pour ne pas dire des mois que nous vous sollicitons.

Mme Papais, vous parlez d'acharnement, oui il y a acharnement sur une situation et non pas sur des personnes. Nous, à la CGT, on est au-delà des noms et des prénoms, au-delà des personnes.

En réponse au mail du 11 décembre adressé aux agents, nous vous soulignons aujourd'hui que nous sommes convaincus de notre rôle d'Elus FSC et de nos prérogatives que vous ne pourrez pas nous retirer malgré vos tentatives d'intimidations. Pour autant, nous souhaitons que la messagerie professionnelle ne devienne pas un réseau social appuyé par des petits cœurs rouges. En effet, les sujets traités par les agents méritent mieux que ça. »

- Désignation du Secrétaire du F3SCT : reporté
- Approbation du procès-verbal de l'instance du 8.10.2024 (approuvé à l'unanimité)
- Conditions de fonctionnement (pour avis)

2024-FSC5-AV-2 « Quand sera programmé le prochain Groupe de Travail Violence Interne ? »

L'administration propose un groupe de travail sur un temps plus long qui pourrait être programmé début février.

Syndicat CGT :

« Aujourd'hui et ce malgré le groupe de travail précédent, et l'engagement de l'administration d'y mener une réflexion, nous déplorons toujours le fait de ne pouvoir être présent à chaque cellule. Cellule, ou, en moyenne, 6 personnes sont présentes. Aucun texte n'oblige à un maximum d'un Représentant du Personnel. Il ne peut s'agir de rapidité de traitement car lors d'une cellule ce qui prend le plus de temps, c'est l'énoncé des faits rapportés par la victime et quelquefois les demandes de renseignements complémentaires si l'assistante sociale peut nous les apporter, et qui d'autres fois sont apportés par l'administration.

C'est d'autant plus important lorsqu'on nous présente une synthèse où nous n'étions pas présents, seule l'administration et le service de prévention, savent réellement de quoi il est question, même si la synthèse est bien faite.

Pour le Bilan également, comment interpréter ces chiffres ? Bizarrement la CGT, n'était pas présente à la moitié, c'est comme ça, les fiches se sont présentées ainsi, mais le bilan ne nous parle pas.

De plus certaines situations « particulières » ne rentraient pas forcément dans le cadre de la cellule : Situation dont l'administration avait connaissance ou en cours de traitement car autre signalement ou conseil de discipline à venir...Comment apparaissent-elles lors du bilan ? Les faits énoncés pouvaient malgré tout relevé de Violence interne (rappel dernière cellule)

Quand est-il des fiches faites par des agents sur le départ de la collectivité ou contre des agents sur le départ ? (Contractuels, départ en retraite, ...)

Il nous semble important de maintenir la fiche ouverte et d'aller jusqu'au bout de la procédure même si l'agent est parti ou est sur le départ, de reconnaître son statut de victime, le tort ou dommage subi.

La loi du 6 août 2019 transpose (étend) les dispositions de l'accord du 30 novembre 2018 relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique. En vertu de cet accord, de nouvelles obligations pèsent sur les employeurs des trois fonctions publiques.

Pour rappel, l'accord du 30 novembre 2018 (axe 5 – action 5.2 page 21 paragraphe 5) prévoit qu'un représentant(e) du personnel membre de l'instance compétente en matière de santé, sécurité et conditions de travail (CHSCT puis CST) soit désigné par les membres de cette instance pour exercer les fonctions de référent(e) sur ces questions pendant la durée du mandat. Transpose signifie étendre et non surseoir (suspend). Quand va-t-on désigner ce- ou cette référent-e qui doit bénéficier également d'un temps spécifique pour exercer ses fonctions et suivre une formation spécifique ?

En parlant de formation, en tant qu'élus F3SCT, nous avons suivi des formations très enrichissantes, obligatoires, payées par l'administration parmi lesquelles la formation RPS-QVT, où les signes de RPS étaient : turn-over, arrêt maladie, demande des agents de visites à la médecine préventive, ... en aucun cas des fiches hygiènes.

Les élus CGT ne sont pas malveillants, ils ont alerté et demandé une enquête telle que c'était recommandé lors de la formation par plusieurs courriels, puis en instance, et ainsi de suite. Donc, quand on ne nous répond : pas d'éléments probants, nous nous interrogeons en ce qui concerne la formation ? Qui y a assisté ? Ne devrions-nous pas tous suivre les mêmes formations ?

Aujourd'hui, nous demandons quand cela pourra être travailler, n'attendons pas 5 ans. »

Estimé hors sujet par le Président de l'instance.

La CGT précise que ça trouvera son utilité pour la préparation du power-point de l'administration pour le futur groupe de travail du mois de février.

La CGT interroge l'administration sur :

- **Le Centre médico-social (CMS) de Besseges :**

À la suite de la visite du F3SCT, aucuns travaux n'ont été effectués ? (Banque d'accueil, visiophone)

De nouveaux locaux sont-ils envisagés dans les mois à venir ?

Réponse apportée de l'administration : Le Conseil Département a déposé un certificat d'urbanisme en vue de l'achat de l'ancien magasin de meubles rue de la République pour un montant de 60 000 Euros en janvier 2025.

- **Le Collège de Pont St Esprit :**

Compte tenu de la vétusté de ce collège, qu'envisage de faire l'administration pour les mois à venir afin de pallier ce problème ? Une rénovation ou reconstruction des locaux ?

Réponse apportée de l'administration : M. SERRE, nous informe qu'il s'agit du plus vieux collège (env. 1965). A sa connaissance, il y a eu trois restructurations.

Le projet de reconstruction du collège est suspendu car la commune de Pont-Saint-Esprit ne fournit plus le terrain prévu initialement.

Peut-être la solution serait apportée par les communes alentours.

Cependant, des réparations, à minima, sont prévues : éclairage, chauffage, sol cuisine et vidéoprotection dans l'établissement.

Programme des visites de la formation spécialisée du comité

Validation du calendrier et des lieux des visites FSC 2025

Les sites retenus pour les visites en 2025 sont :

- PER Pont d'hérault et le CMS Le Vigan
- Collège de Pont-St-Esprit et CMS de Villeneuve-lez-Avignon
- L'UT de Vauvert et le Collège de Vergèze
- Le Labo d'analyse et le Collège Ada Lovelace

Points pour information

Présentation des comptes rendus des visites de la Formation Spécialisée du

- **Barrage de Sénéchas**

En ce qui concerne les véhicules de service, l'administration répond que le jour de la visite, un véhicule manquait pour accident.

Pour les outils, l'administration répond qu'on ne peut doubler tous les outils pour une question de budget, mais que pour les outils lourds est envisagé une armoire.

Par rapport à la problématique du travail isolé (seul au fond d'une galerie souterraine sans réseau), la seule solution pour l'instant de l'administration est l'envoi de messages réguliers.

Cependant la possibilité de mettre des caméras est envisagée. **Pour la CGT, le recrutement de plusieurs agents serait la solution idéale pour créer des binômes.**

- **Pole d'exploitation routier (PER) de Génolhac**

Pour l'administration pour donner suite à la visite :

Dépôt de sel, bâchage et arceaux.

Mise en sécurité des étages avec la pose de barrières là où il en manque.

Inondation : une entreprise extérieure est intervenue pour le nettoyage à la suite des 2 dernières inondations mais cela ne résout pas le fond du problème. Il faut peut-être envisager un travail pour mettre en place des batardeaux et refaire l'isolation des murs. Il n'est, pour l'instant pas prévu de local pour l'agent SPHL, peut-être une armoire.

La CGT a interpellé l'administration concernant la visite de la FS du 14 mars 2024 au collège Jules Vernes à Nîmes :

Nous avons relevé une dizaine de points non signalés dans le compte rendu, nous souhaitons avoir les éléments de réponses et les avancées et/ou réalisées depuis mars dernier sur les 8 points suivant :

1. Sécurité incendie : 3 trappes ne fonctionnaient pas

2 trappes sont réparées

2. Fuite de toiture

Il s'agit d'une problématique généralisée, marché en cours. Toiture des logements inclus. La durée annoncée des travaux est prévue pour 8 mois.

3. Amélioration thermique et du système de chauffage

Pour prévenir les fuites des manomètres ont été ajoutés sur chaque chauffage. Les fuites ont été réparées et un des radiateurs a été changé.

4. Absence de VMC

Installation de 3 VMC dans le Collège et 3 dans les logements.

5. Absence de fenêtre au bureau de l'assistante sociale

Une proposition a été faite au chef d'établissement de changer l'assistante sociale de bureau. Mais au Principal de gérer la situation.

6. Absence de salle de repos pour les agents

Création d'une rotonde au sein du grand réfectoire courant 2025.

7. Manque de prise de courant dans les salles de classe

L'installation de prises de courant dans plusieurs a été effectuée.

8. Absence de foyer pour les élèves"

Cela n'a pas encore été étudié mais un travail a été réalisé pour mettre en place la 1^{ère} UEEP (Unité d'Enseignement pour les Elèves Polyhandicapé)

Mise en place d'une caméra à l'entrée de l'établissement.

La CGT demande où en est le problème du Bassin de rétention situé dans la cour du collège et qui déborde régulièrement jusqu'à inonder l'accueil du collège.

Réponse de l'administration : pas traité à ce jour.

Présentation des comptes rendus des visites ACFI du 02.07.2024 et du 15.10.2024

Bilan violences internes 2024

La CGT demande des précisions sur ce que l'administration nomme enquête hiérarchique.

Réponse : recevoir les agents concernés et saisir ce qui se passe par le N+1 ou N+2.

La CGT pose la question de neutralité lorsqu'il y a un conflit dans un service entre agents ou entre agent et supérieur notamment pour les contractuels la difficulté à témoigner.

Présentation de la convention de mise en œuvre du dispositif hygiène et sécurité des personnels agents techniques dans les collèges gardois

Cette convention est à l'initiative de l'Education Nationale.

La CGT s'inquiète des refus à venir des agents sur cette mission d'assistant de prévention, car aucune valorisation salariale ni de décharge en temps n'est envisagée.

L'administration a précisé que si aucun agent du Département ni de l'Education Nationale n'accepte cette mission, il n'y aura aucun Assistant de Prévention.

La CGT s'interroge sur cette éventuelle absence au vu de l'importance de ces missions qui nécessitent beaucoup de travail et de formations.

Examen des fiches hygiène et sécurité saisies, des accidents de travail et des faits de violence externe déclarés

Les fiches 2024-68 et 2023-43 ne sont pas clôturées après désaccord des agents.

Les fiches 2024-(46,37,36,02) ne sont pas clôturées faute de réponses des agents.

Au total 14 fiches sont clôturées (dont 7 avec accord des agents).

Retour sur une situation particulière au Château d'ASSAS

L'administration nous informe d'un cas de légionellose. La médecine professionnelle a mis en place un protocole. L'ARS a été saisie. Pour l'instant rien ne prouve que la contamination provienne de ce site.

La CGT rappelle qu'il y a quelques années un cas avait été détecté dans un collège et qu'il serait peut-être intéressant de repérer les sites potentiellement sensibles dans la collectivité.